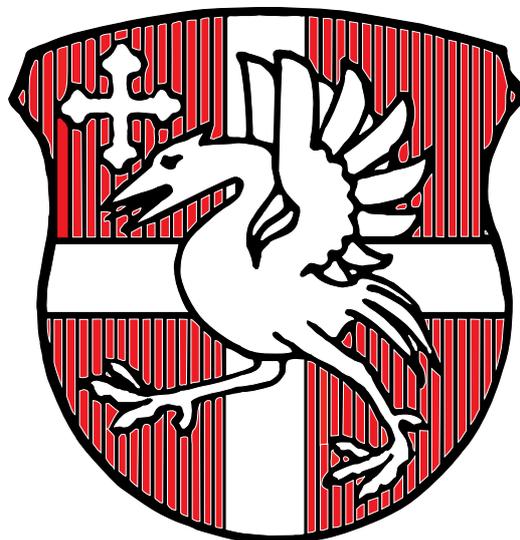


Intersociétés de Vuadens

Annexes aux statuts



Annexes

A.	Liste des sociétés membres de l'Intersociétés.....	3
B.	Liste des crieurs, buvette	3
C.	Tournus au comité	4
D.	Comité de l'Intersociétés	4
E.	Tournus des vérificateurs	5
F.	Inventaire des éléments de bar	7
G.	Tarif de location du matériel.....	7
H.	Tarif des lotos et rémunération des crieurs	7
I.	Règlement des lotos ordinaires	8
J.	Programme des lotos et manifestations	11

A. Liste des sociétés membres de l'Intersociétés

La liste des sociétés, tenue à jour par l'administration communale, est accessible via son site internet <http://www.vuadens.ch/>.

<i>Non-membre à tenir informé</i>	<i>Contact</i>	<i>Adresse e-mail</i>
Groupement des hospitaliers et hospitalières de la Gruyère et environs	Jean-Bernard Tissot Ch. des Préalpes 18 1630 Bulle	tissotjb@bluewin.ch
Commune de Vuadens	Administration communale Place de la Gare 20 CP 12 1628 Vuadens	commune@vuadens.ch
Les crieurs	cf annexe B	
Café de la Gare	Rte principale 192 1628 Vuadens	

B. Liste des crieurs, buvette

<i>Crieur</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
Jenny Ropraz	079 646 84 48	roprazj@gmail.com
Maxime Currat	076 302 76 69	maxicurrat@gmail.com
Frédéric Aguet	078 758 73 78	fred.aguet84@gmail.com

<i>Buvette</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Adresse</i>
Bernadette Perritaz	079 179 52 57	Rte de Vuisternens 41 1684 Mézières
Francine Berger-Perritaz	079 699 02 17	berna-perritaz1@bluewin.ch

C. Tournus au comité

1	Musique "La Grueria"	14	Ski-Club
2	Société de Jeunesse	15	FC Juniors
3	Association pour les enfants de Vuadens	16	Club des Aînés
4	Parti socialiste	17	Jeunesses musicales
5	Commission scolaire	18	Tir
6	Jeunes Gymnastes	19	Chœur mixte l'Espérance
7	Football Club	20	Amicale des pompiers
8	Tir à air comprimé	21	Parti libéral-radical
9	Parti démocrate-chrétien	22	Société de Gymnastique
10	Chœur les mille et une couleurs	23	Paroisse
11	ØJ	24	Vétérans Gymnastes
12	FC Vétérans	25	Musique "La Grueria"
13	Jeunes Tireurs		

D. Comité de l'Intersociétés

Fonction	Nom	Téléphone	E-mail / Adresse
Président	Thierry Clerc	079 309 42 29	thierry.clerc@websud.ch Le Rialet 40 1628 Vuadens
Secrétaire	Valérie Leclercq	079 659 57 94	valerie@amon-fidu.ch
Caissier	Dominique Pittet	079 350 57 15	dominique.pittet1@bluewin.ch
Représentant de la commune	Sébastien Meyer	079 508 79 33	sebastien.meyer@vuadens.ch
Responsable du matériel	Paul Dos Santos	078 934 77 28	paul.dossantos2204@gmail.com

E. Tournus des vérificateurs

<i>Société</i>	<i>Nom du vérificateur</i>	<i>Année de nomination du suppléant</i>	<i>Années de vérification des comptes</i>
Amicale des pompiers	Bernard Oberson	1998	2000—2001
AJB	Georges Seydoux	1999	2001—2002
Gym	Maryline Tercier	2000	2002—2003
Tir	Roger Déforel	2001	2003—2004
Musique	Bernard Sudan	2002	2004—2005
Parti démocrate chrétien	Monique Overney	2003	2005—2006
FC Juniors	Dominique Ropraz	2004	2006—2007
Jeunesses Musicales	Valérie Genoud	2005	2007—2008
Chœur les mille et une couleurs	Marissa Scarangella	2006	2008—2009
Parti radical	Chantal Tercier	2007	2009—2010
OJ	Sylvain Egger	2008	2010 - 2011
Association des enfants de Vuadens	Laurence Philipona	2009	2011 - 2012
Jeunes Tireurs	Xavier Sudan	2010	2012—2013
La Paroisse	Christian Demierre	2011	2013—2014
FC Vétérans	Yvan Marmier	2012	2014—2015
Parti socialiste	Yvan Kilchoer	2013	2015—2016
Chœur mixte l'Espérance	Christiane Vial	2014	2016—2017
Tir à air comprimé	Roger Deforel	2015	2017—2018
Société de Jeunesse	Josselin Catillaz	2016	2018—2019
Football Club	Florent Monney	2017	2019—2020
Ski-Club	Bertrand Barbey	2018	2020—2021

<i>Société</i>	<i>Nom du vérificateur</i>	<i>Année de nomination du suppléant</i>	<i>Années de vérification des comptes</i>
Jeunes Gymnastes	Gérard Barbey	2019	2022 – 2023
Club des Aînés	Roland Crausaz	2020	2023 – 2024
Conseil des parents	Christophe Terreaux	2021	2024 – 2025
Vétérans Gymnastes		2023	2025 – 2026

Le suppléant est nommé à l'assemblée générale de l'année indiquée dans la colonne "*Année de nomination du suppléant*" pour officier l'année suivante en qualité de suppléant.

F. Inventaire des éléments de bar

<i>Quantité</i>	<i>Longueur</i>	<i>Largeur</i>	<i>Hauteur</i>
2	260 cm	40 cm	115 cm
1	120 cm	40 cm	115 cm
1	95 cm	40 cm	100 cm
8	200 cm	40 cm	115 cm

G. Tarif de location du matériel

<i>Matériel</i>	<i>Membres et commune</i>	<i>Non-membres</i>
Elément de bar	Gratuit	15.- / jour et élément

H. Tarif des lotos et rémunération des crieurs

	<i>Membres</i>	<i>Non membres</i>
Tarif des lotos, payé à l'Intersociétés	90.-	420.-
Rémunération des crieurs, payée au crieur le soir même	150.-	150.-

- Un deuxième loto est offert dans le cadre des jubilés fêtés officiellement par la société.
- Le système de loto n'est pas prêté hors de la salle de l'Hôtel de la Gare, sauf sur requête auprès du comité.

I. Règlement des lotos ordinaires

Généralités, lots

Les membres de l'Intersociétés ont l'obligation de s'approvisionner auprès de l'Intersociétés en matériel de jeu (abonnements, volantes, bingos, feuilles d'abonnements).

La valeur du pavillon doit être comprise entre 5'600.- et 5'900.-. Le pavillon doit se composer **exclusivement de bons d'achats** et de **lots en nature**, les lots en nature représentant au moins 50% de la valeur du pavillon. L'Intersociétés a décidé de proscrire les lots en argent, selon la nouvelle loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Chaque loto comporte 21 séries, soit 20 séries "ordinaires" composées chacune de 2 quines et de 3 cartons et une série "bingo".

La valeur minimale des lots est établie comme suit :

1 ^{ère} quine:	30.-	1 ^{er} carton:	100.-
2 ^{ème} quine:	30.-	2 ^{ème} carton:	60.-
		3 ^{ème} carton:	40.-
minibingo:	150.-	bingo:	250.-

Pour les lotos extraordinaires, pas de consigne pour le montant du pavillon ainsi que pour le prix des abonnements. Cependant, en cas d'utilisation du système électronique de loto de l'Intersociétés, la société organisatrice doit se fournir auprès de l'Intersociétés en matériel de jeu (abonnements, volantes, ...). A noter que la cotisation d'un loto "jubilé" est offerte.

Prix de vente

	Prix	Validité	Remarque
Abonnement	10.-	20 séries ordinaires	Le joueur reçoit une volante par tranche de 3 abonnements
Feuille de 6 abonnements	50.-	20 séries ordinaires	Le joueur ne reçoit pas de volante
Volante	3.-	5 séries ordinaires	
Bingo	<u>Série 1 à 19</u> 1 bingo: 2.- 2 bingos: 4.- 3 bingos: 5.- 4 bingos: 7.- 5 bingos: 9.- 6 bingos: 10.- 7 bingos: 12.- ... <u>Avant la série bingo</u> <u>ou dès que le</u> <u>minibingo est gagné</u> 1.- le bingo	séries 1 à 19 pour le minibingo série bingo pour le bingo	Aucune remise de volante. Un carton de bingo inclut également le minibingo

Abonnement et volante

Chaque abonnement doit impérativement être enregistré via son code-barres par un des deux systèmes de contrôles des abonnements (caisse enregistreuse) et le ticket (preuve d'achat) doit être remis au joueur.

Les volantes ne sont pas enregistrées par le système de contrôle des abonnements.

Les abonnements et volantes sont valables pour les séries 1 à 19 et 21. La 20^{ème} série étant réservée au bingo.

Feuille de 6 abonnements à 90 numéros

Chaque feuille est vendue complète (6 abonnements), la vente partielle de celle-ci n'est pas autorisée. Les règles régissant l'utilisation et l'enregistrement des abonnements sont également applicables aux 6 abonnements de la feuille.

Bingo

Un carton de bingo est composé de deux parties distinctes et régies par un règlement séparé : le minibingo et le bingo.

Le minibingo, composé de trois numéros, est valable pour les séries 1 à 19 (les séries 20 et 21 sont exclues). Il s'applique uniquement aux premiers numéros de chaque série. Si le 1^{er} numéro d'une quelconque série est déjà sorti en tant que 1^{er} numéro de série, alors c'est le 2^e numéro qui fera foi. Si celui-ci est déjà sorti en tant que 1^{er} numéro de série, alors on passe au 3^e numéro et ainsi de suite.

Exemple:

- série 1: 34, 56, 87, ...; le 34 compte pour le minibingo
- série 2: 25, 47, 98, ...; le 25 compte pour le minibingo
- série 3: 78, 12, 35, ...; le 78 compte pour le minibingo
- série 4: 25, 41, 66, ...; le 41 compte pour le minibingo car le 25 a déjà été validé pour le minibingo
- série 5: 1, 90, 77, ...; le 1 compte pour le minibingo
- série 6: 34, 1, 21, ...; le 21 compte pour le minibingo car le 34 et le 1 ont déjà été validés pour le minibingo

Lorsque trois de ces numéros figurent sur le minibingo, le minibingo est gagnant. Le dernier numéro crié doit figurer sur le minibingo. S'il ne devait pas y avoir de gagnant, le lot prévu pour le minibingo sera remis au gagnant du bingo.

Le bingo est valable pour la 20^{ème} série uniquement. Le bingo est similaire à un abonnement et se joue comme tel ; aussi le règlement des séries ordinaires est applicable. Contrairement aux séries ordinaires, la série bingo se joue directement au 1^{er} carton. Il n'y a pas de 2^e ou 3^e carton.

J. Programme des lotos et manifestations

Le programme des lotos est fixé par l'assemblée générale annuelle. Il est envoyé par poste aux sociétés et sous la forme d'un tous-ménages aux habitants du village. Il peut être consulté sur le site <http://www.vuadens.ch/>.

Dans la mesure du possible, il est également transmis à l'Intersociétés des villages environnants afin d'éviter de malencontreuses collisions de dates.